



FONDATION
POUR L'ENSEIGNEMENT
DE LA MUSIQUE

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2019



SOMMAIRE

03	ÉDITORIAL Christine Chevalley, Présidente de la Fondation
04	AVANT-PROPOS Sylvie Progin, Secrétaire générale
05 – 07	PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE
08 – 09	QUELQUES CHIFFRES
10	RAPPORT DE LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE Jacques Ditisheim, Président de la Commission
11 – 12	FINANCEMENT
13	COMPTES
14	LISTE DES MEMBRES DES ORGANES

ÉDITORIAL

Pour nous, 2019 restera l'année de présentation au Conseil d'Etat de notre rapport d'évaluation de la mise en œuvre de La loi sur les écoles de musique, ainsi que de son traitement par le plénum du Grand Conseil.

Le bilan de cette mise en œuvre est à mon avis globalement positif, même si tous les objectifs n'ont pas été atteints : certains d'entre eux ne pourront l'être d'ailleurs qu'avec des modifications légales. Dans ce rapport, nous avons établi un certain nombre de recommandations, et nous travaillons d'ores et déjà avec nos partenaires, que sont par exemple les associations faîtières des écoles musique, sur quelques mesures qui concernent particulièrement leur rôle et leurs tâches.

Notre évaluation démontre aussi que, outre les modifications légales nécessaires, les besoins financiers ne sont pas complètement couverts pour pouvoir assurer les buts et les objectifs de la loi. Néanmoins, le dialogue est ouvert avec le Conseil d'Etat et nous sommes dans l'attente d'un nouveau décret fixant les contributions de l'Etat et des communes à notre Fondation, qui devrait nous permettre de pérenniser et d'améliorer les prestations que nous nous devons d'assurer auprès des écoles, des enseignants, de tout le personnel administratif, ainsi que des élèves et de leurs parents.

Le Conseil de Fondation et le Comité de Direction, dont je remercie ici les membres pour leur engagement, ont à cœur de mener à bien les responsabilités qui leur ont été attribuées, mais nous ne serions rien sans le grand professionnalisme de notre Secrétaire générale Sylvie Progin, et de sa collaboratrice Catherine Castellani. J'aimerais ici les remercier de leur travail auprès des instances de la Fondation, certes, mais aussi et surtout dans le terrain auprès des écoles. Cette collaboration nous est précieuse et doit être reconnue à sa juste valeur.

Il nous reste cependant du pain sur la planche : le travail de revalorisation des salaires des enseignants n'est pas terminé, et je reste persuadée que la reprise des négociations pour la conclusion d'une convention collective de travail est nécessaire pour pouvoir finaliser ce sujet à satisfaction.

C'est toujours avec enthousiasme que je préside le Conseil de Fondation de la FEM, persuadée qu'un enseignement de la musique de qualité à nos enfants est une base essentielle pour un développement harmonieux.



Christine Chevalley
Présidente

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Sylvie Progin
Secrétaire générale
Catherine Castellani
Secrétaire comptable

IMPRESSUM

Rédaction
Christine Chevalley
Sylvie Progin
Jacques Ditisheim

Conception graphique
Adveo SA – Lausanne

Impression
PCL Presses Centrales SA – Renens
Tirage : 700 exemplaires
Parution : Juillet 2020

AVANT-PROPOS

Après une année 2018 extrêmement dense, durant laquelle nous avons réalisé une évaluation très complète de la mise en œuvre de La loi sur les écoles de musique (LEM), et renouvelé la reconnaissance de toutes les écoles du canton, nous avons vécu cette année 2019 plutôt comme une année de transition.

En effet, en attendant que le Conseil d'Etat et le Grand Conseil prennent position sur le rapport d'évaluation que nous leur avons transmis, notamment sur les éléments financiers, nous avons déjà commencé à préparer les mesures qui permettront de répondre aux recommandations que nous avons élaborées. Car si la qualité de l'enseignement est dorénavant reconnue sur l'ensemble du canton, le montant des écolages est parfois dissuasif pour les parents, surtout lorsque plusieurs de leurs enfants souhaitent entreprendre des études musicales. Ensuite, les formations particulières pour les jeunes talents sont difficilement accessibles lorsque l'on n'habite pas la couronne lausannoise. Enfin, la participation active de la population à la vie et à la culture musicale, qui est l'un des objectifs de la loi, ne pourra pas se faire sans un soutien plus conséquent aux divers projets des écoles, et notamment aux activités qui permettent aux enfants les premiers contacts avec la musique et ses instruments.



Sylvie Progin
Secrétaire générale

PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE

ÉVALUATION DE LA LOI SUR LES ÉCOLES DE MUSIQUE

Le rapport d'évaluation de la mise en œuvre de La loi sur les écoles de musique, que nous avons adressé au Conseil d'Etat en 2018, a été transmis au Grand Conseil au début de l'année 2019. La Commission qui l'a étudié a tout d'abord relevé la grande qualité du rapport qui lui a été soumis. Elle a ensuite retenu que, si un certain nombre de points ont pu être améliorés depuis l'entrée en vigueur de la loi en 2012, les objectifs fixés dans la LEM n'ont pas tous été atteints. En conclusion elle a demandé à la FEM de prioriser ses recommandations, l'accessibilité financière aux études musicales et la pérennité des conditions de travail des enseignants étant les points essentiels.

Le Grand Conseil a ensuite pris acte du rapport de la FEM lors de ses débats parlementaires. Il a également adopté une résolution qui invite sans plus tarder le Conseil d'Etat à revoir à la hausse, et mettre à jour, le montant socle financé par le canton, en plus du franc par habitant accordé conjointement avec les communes. Cette résolution n'a cependant pas été reprise lors des débats sur le budget 2020.

Le rapport d'évaluation est toujours disponible dans sa version complète sur notre site internet.



Scannez le QR code pour
accéder au rapport en ligne

CONTRIBUTION DE L'ÉTAT ET DES COMMUNES

Avec la fin de la période transitoire de mise en œuvre, ce sont les articles ordinaires de la loi qui règlent désormais les contributions de l'Etat et des communes à la Fondation. **Le Grand Conseil a donc fixé pour l'année 2019 le montant minimum prévu, soit CHF 9.50 par habitant, et confirmé le montant socle de 4,69 millions émergeant au budget de l'Etat.**

RECONNAISSANCE DES ÉCOLES DE MUSIQUE

29 écoles ont obtenu un renouvellement de leur reconnaissance en 2018, à la fin de la période transitoire de mise en œuvre. Quelques conditions avaient néanmoins été posées à certaines d'entre elles, notamment en ce qui concerne les qualifications de leur personnel enseignant, qui doit répondre désormais à toutes les exigences posées dans le règlement d'application. Durant l'année 2019, toutes les conditions ont pu être levées et c'est désormais avec des écoles répondant à tous les critères fixés par la loi que nous continuons notre chemin jusqu'au prochain renouvellement prévu en 2023.

PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE

SUBVENTIONNEMENT DES ÉCOLES DE MUSIQUE

Les subventions octroyées aux écoles de musique s'appuient essentiellement sur le nombre de minutes d'enseignement individuel, collectif ou d'ensembles proposé par les écoles. En outre, afin de tenir compte des charges salariales du corps enseignant qui peuvent être différentes d'une école à l'autre, nous avons introduit depuis la rentrée scolaire 2018/2019 un calcul de pondération de la subvention. Cette mesure était indispensable pour soutenir les écoles dans lesquelles le nombre moyen d'années d'expérience du corps enseignant était plus important que dans d'autres, induisant des charges plus élevées. Après décompte final, cette péréquation entre les écoles s'est élevée à CHF 267'000.-, soit 1,5% du total des subventions versées.

ÉCOLAGES

La Fondation a fixé dès 2013 les plafonds des écolages qui peuvent être facturés aux parents. Par ailleurs, afin de promouvoir une certaine cohérence entre les tarifs, elle a aussi fixé des coûts planchers. Néanmoins, les écarts restent importants entre les écoles, pouvant aller du simple au triple selon les cours. Ceci est essentiellement dû au fait que certaines écoles ont des charges hors enseignement minimales, comme ces petites structures qui ont encore une administration bénévole, alors que d'autres doivent supporter des charges supplémentaires indirectement liées à l'enseignement comme l'entretien des locaux, ou disposent d'une administration plus importante en raison de leur taille.

EXAMENS DE CERTIFICAT

Organisés sous l'égide de la FEM et en collaboration avec l'Association vaudoise des conservatoires et écoles de musique (AVCEM) et l'Association des écoles de musique de la Société cantonale des musiques vaudoises (AEM-SCMV), les examens de Certificat de fin d'études non professionnelles de la musique se sont déroulés du 1er au 19 mai 2019.

66 élèves se sont présentés à ces examens qui concluent un parcours de formation de 10 à 15 ans. 65 Certificats ont été délivrés, dont 28 avec les félicitations du jury et 18 avec mention.

RENOUVELLEMENT DU PLAN STRATÉGIQUE

Se basant sur le rapport d'évaluation de la LEM, le Conseil de Fondation a adopté un nouveau plan stratégique pour les années 2019 à 2023. Disponible à la lecture sur notre site internet, ce plan énonce les stratégies et les mesures qui devraient permettre d'atteindre les objectifs de la loi. Il faut néanmoins relever que certaines des mesures proposées sont liées à une augmentation du subventionnement de l'Etat à notre Fondation et qu'elles ne pourront pas être réalisées sans cela.

Parmi les axes phares de ce plan stratégique on peut citer :

- Contribuer à une offre d'enseignement musical de base financièrement accessible sur l'ensemble du canton;
- Encourager la médiation culturelle;
- Développer et organiser l'enseignement musical particulier (soutien aux jeunes talents);
- Encourager la formation continue du corps enseignant des écoles de musique;
- Favoriser les regroupements d'écoles et organiser l'enseignement par région;
- Préciser le rôle des associations faîtières dans la loi.

CONDITIONS DE TRAVAIL DU CORPS ENSEIGNANT

Les négociations sur la Convention collective de travail prévue par la loi étant toujours en suspens, c'est la FEM qui continue de définir année après année les conditions de travail du personnel enseignant. Pour l'année scolaire 2019/2020, la nouvelle échelle salariale adoptée en 2018 a pu légèrement progresser pour les personnes comptant de nombreuses années d'expérience.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Pas de changement au Secrétariat général, qui continue de travailler en support pour le Conseil de Fondation et les écoles de musique avec lesquelles la collaboration est excellente.

Le mandat de révision des comptes attribué à Ofisa SA pour les six premières années de fonctionnement étant arrivé à son terme, le Conseil d'Etat, sur proposition du Conseil de Fondation, a désigné Favre Révision SA comme étant le nouvel organe de révision de la FEM.

PERSONNEL DE LA FEM

Deux personnes totalisant 1,5 EPT composent le Secrétariat général de la Fondation

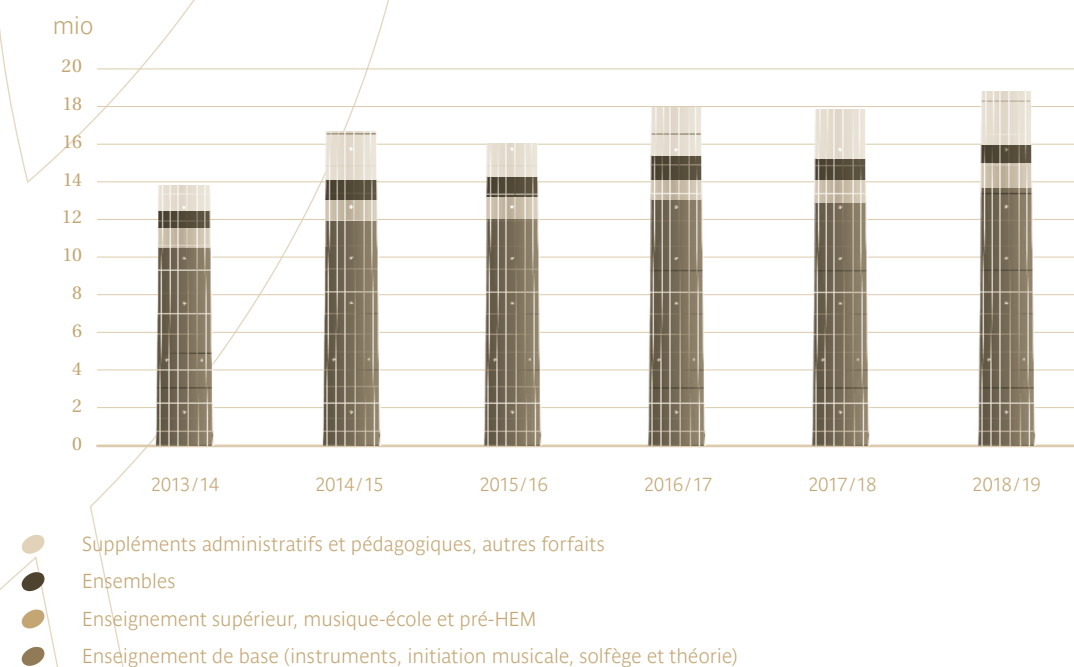
Sylvie Progin
Secrétaire générale

Catherine Castellani
Secrétaire comptable

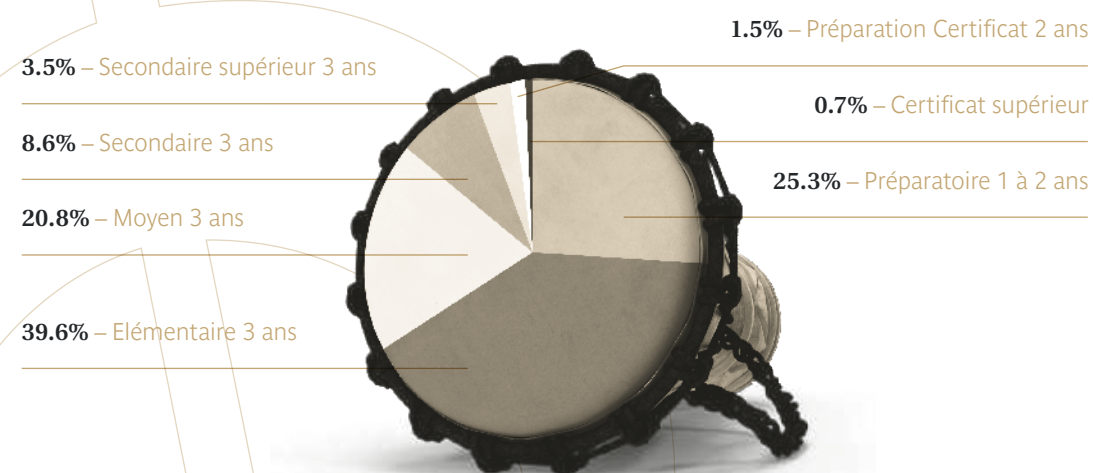


QUELQUES CHIFFRES

PROGRESSION DU SUBVENTIONNEMENT AUX ÉCOLES, PAR ANNÉE SCOLAIRE

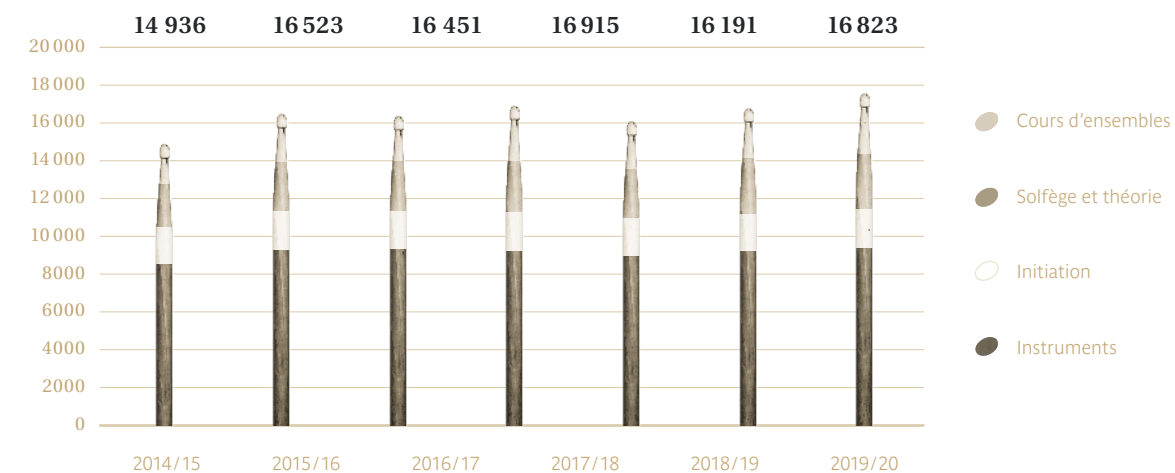


NIVEAUX D'ÉTUDES



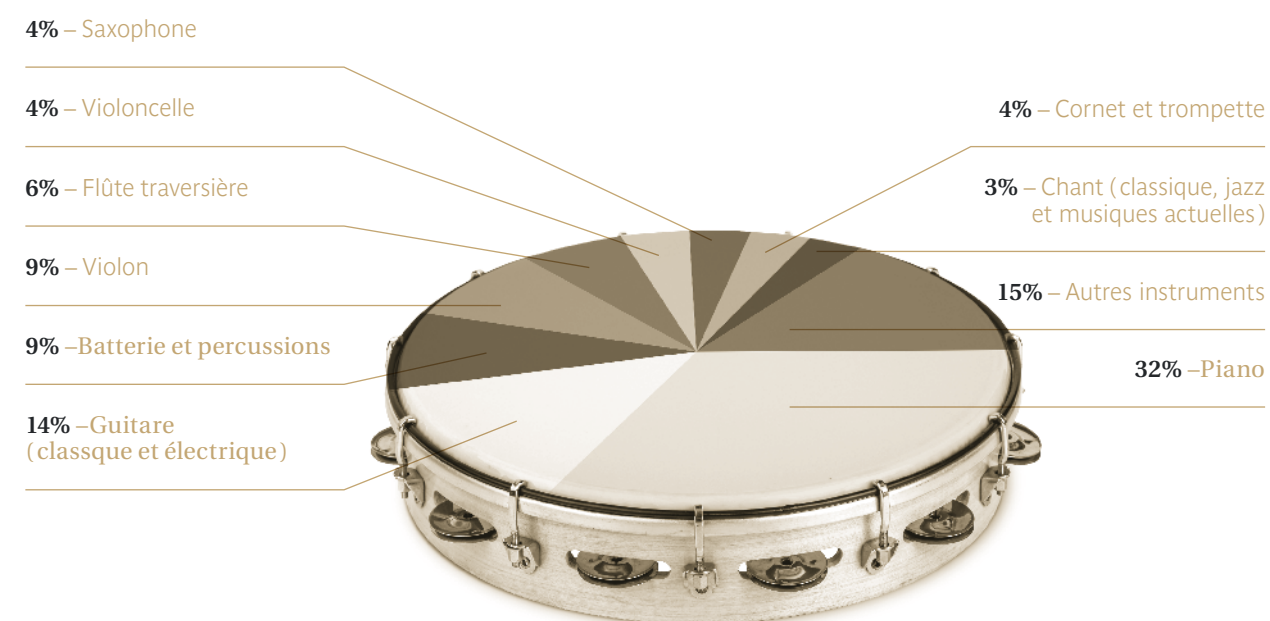
Le niveau « préparatoire » se déroule sur 2 ans, les autres niveaux en principe sur 3 ans, jusqu'à atteindre le niveau « Certificat ». Ce graphique illustre bien que la formation musicale complète est longue (environ 15 ans) et que les élèves qui terminent leur formation musicale avec un Certificat de fin d'études sont peu nombreux.

EVOLUTION DU NOMBRE D'INSCRIPTIONS PAR TYPE DE COURS, ÉLÈVES SUBVENTIONNÉS



Entre 2018/19 et 2019/20, le nombre d'inscriptions dans les cours individuels a progressé d'environ 2% tandis que pour l'initiation musicale l'augmentation est d'un peu plus de 5%. Cette évolution est probablement due à un rattrapage de l'année 2017, année durant laquelle une décision de Grand Conseil avait limité le subventionnement à la FEM et contraint les écoles à limiter les inscriptions.

INSTRUMENTS LES PLUS PATIQUÉS, ANNÉE SCOLAIRE 2019/20



RAPPORT DE LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE

Ayant repris la présidence de la commission à la rentrée de septembre, je n'ai conduit que deux séances en 2019 : juste ce qu'il faut pour commencer à se faire une idée des enjeux, mais nettement trop peu pour remplir un rapport annuel digne de ce nom.

Au premier semestre 2019, trois séances ont été conduites par Helena Maffli. Sa compétence, son efficacité et l'excellent état d'esprit avec lequel elle a présidé la commission depuis 2015 sont à saluer. L'élaboration du plan d'études du solfège pour le Certificat ainsi que l'ouverture du chantier MAO (musique assistée par ordinateur) ont été les grands axes du travail de la commission pendant ce semestre. Par ailleurs, l'achèvement des plans d'études complets pour tous les instruments enseignés, que la commission a élaborés sous sa présidence, constitue aujourd'hui une première base pédagogique commune à toutes les écoles.

Les séances de l'automne ont poursuivi le travail en cours, et m'ont permis d'identifier quelques défis. Comme je l'avais constaté alors que je voyageais d'un bout à l'autre du canton pour la Commission de Reconnaissance des Ecoles de Musique (CREM), les diverses écoles qui constituent le «fonds de commerce» de la FEM sont très différentes les unes des autres, par leur situation géographique, leur contexte social, leur taille et les moyens dont elles disposent notamment. Mais, chacune à sa manière, elles accomplissent un travail formidable dans leur région. Parvenir à harmoniser l'enseignement de la musique tout en respectant l'identité et les spécificités des diverses écoles, voilà la quadrature du cercle que la commission pédagogique a bien l'intention de résoudre, en procédant par touches, par impulsions successives. Fin 2019, les dossiers suivants sont ouverts :

- la mise en place d'un cursus d'études pour l'enseignement du solfège à tous les niveaux;
- la mise en dialogue du monde du jazz et des musiques actuelles avec celui de la musique classique, afin qu'une meilleure connaissance réciproque permette de rendre ces enseignements comparables sans être identiques;

- l'obtention de retours, de la part des écoles, sur la mise en œuvre concrète des plans d'études, et l'apport d'éventuelles corrections qui découleraient de leur analyse;
- la poursuite du dossier MAO;
- la mise en place de nouveaux plans d'études lorsque c'est nécessaire, par exemple pour le tronc commun percussion-batterie pour les deux premiers niveaux;
- la prise en compte des besoins de certains enseignements spécifiques (tambours par exemple) ou n'appartenant pas au catalogue standard des instruments enseignés (darbouka, ukulélé, flûte de pan, etc.);
- le toilettage de la directive pour les examens, le document actuel résultant de nombreuses corrections, adjonctions ou suppressions successives.

Les examens de Certificat 2019 se sont déroulés du 11 au 29 mai à Lausanne, Yverdon-les-Bains et Villeneuve répartis dans 5 écoles : Conservatoires de Lausanne, Yverdon et Montreux-Vevey (Fondation Waddilove), EJMA, EML (Institut de Ribaupierre). 17 instruments y étaient représentés. Sur 69 candidats inscrits, 66 se sont présentés, 65 ont réussi et 1 a échoué.

Pour terminer, je tiens à relever la très bonne ambiance qui règne au sein de la commission pédagogique et à remercier tous ses membres ainsi que sa secrétaire Catherine Castellani pour leur engagement.



Jacques Ditisheim
Président de
la Commission
pédagogique

RESSOURCES FINANCIÈRES ET UTILISATION DES FONDS

RESSOURCES FINANCIÈRES

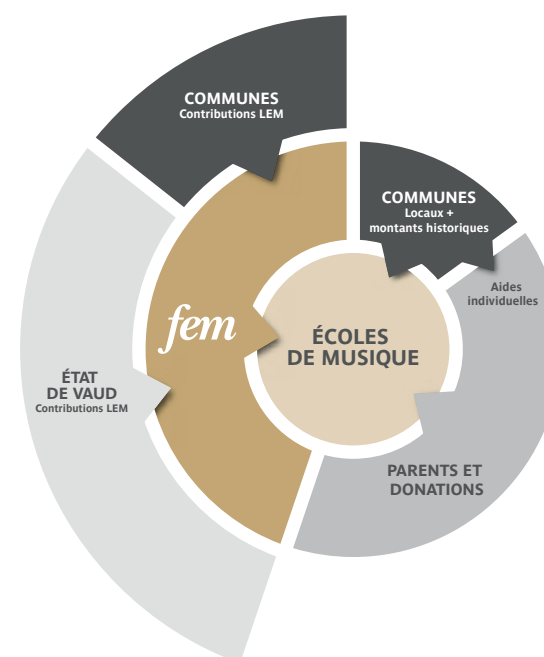
CONTRIBUTION DES COMMUNES

Le décret du 26 juin 2018 fixe pour l'année 2019 la contribution des communes au budget annuel de la Fondation pour l'enseignement de la musique à **CHF 9.50, multiplié par leur nombre d'habitants** au 31 décembre 2018, soit un total de **CHF 7'601'539.-** pour l'ensemble du canton.

CONTRIBUTION DE L'ÉTAT DE VAUD

La contribution de l'Etat au budget annuel de la Fondation pour l'enseignement de la musique est fixée à un montant égal à la contribution des communes, **soit Fr. 9.50 par habitant**, montant auquel vient se rajouter la somme de 4,69 millions prévue à l'article 28 al. 2 LEM. Le montant total pour 2019 a été de **CHF 12'291'539.-**.

DIAGRAMME DE FINANCEMENT



UTILISATION DES FONDS

SUBVENTIONS AUX ÉCOLES DE MUSIQUE

Le montant total des subventions versées aux écoles de musique du canton pour l'année 2019 est de **CHF 19'298'417.-** (+ 3,5 % par rapport à 2018).

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS FAÏTIÈRES

Conformément à l'article 24 de la LEM, la Fondation a confié des tâches aux associations faïtières, notamment celles de favoriser le regroupement d'écoles de musique, ou d'organiser les examens. Ces tâches ont été subventionnées à hauteur de **CHF 48'000.-**.

CHARGES DU CONSEIL DE FONDATION ET DE LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE

Le montant des indemnités versées aux membres de ces deux organes de la Fondation s'élève à **CHF 24'926.-**.

CHARGES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Les charges totales du Secrétariat général s'élèvent pour 2019 à **CHF 304'447.-**, ce qui représente environ **1,5 % du budget total de la Fondation**.

COMPTES ET BILAN

RAPPORT
DE L'ORGANE
DE RÉVISION

Organe de révision
désigné par le Conseil
d'Etat, Favre Révision SA
a vérifié les comptes de
ce septième exercice et
a émis une opinion sans
réserve dans son rapport
daté du 22 avril 2020.

BILAN	au 31.12.2019	au 31.12.2018
ACTIFS	CHF	CHF
Actifs circulants		
Liquidités	1'374'971	810'093
Débiteurs divers	1'411	865
Subventions et rétrocessions payées d'avance	30'000	8'000
Communes débitrices	54'825	-
Actifs immobilisés		
Garantie de loyer	3'200	3'200
TOTAL DES ACTIFS	1'464'407	822'158
PASSIFS	CHF	CHF
Engagements à court terme		
Subventions à payer	373'094	-
Créanciers divers	3'900	9'380
Capital des fonds (fonds affectés)		
Subventions aux écoles de musique	1'037'413	762'779
Fonds propres		
Bénéfice/perte de l'exercice	-	-
Capital de dotation	50'000	50'000
TOTAL DES PASSIFS	1'464'407	822'158

COMPTE D'EXPLOITATION	2019	2018
PRODUITS	CHF	CHF
Contributions		
Contribution de l'Etat de Vaud	12'291'539	12'236'800
Contribution des communes	7'601'539	7'546'648
Revenus divers	733	-
Rétrocession subventions exercices antérieurs	56'715	16'993
TOTAL DES PRODUITS	19'950'526	19'800'441
CHARGES	CHF	
Subventions aux écoles de musique	19'298'417	18'639'442
Subventions aux associations faîtières	48'000	40'000
Charges du Conseil de Fondation et de la Commission pédagogique	24'926	32'659
Frais de fonctionnement	304'447	383'896
TOTAL DES CHARGES	19'675'790	19'063'338
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	274'736	737'103
Résultat financier	-102	-98
Variation des fonds affectés	-274'736	-737'005
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	-



MEMBRES DU CONSEIL DE FONDATION

PERSONNES NOMMÉES PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

Christine Chevalley Présidente Syndique de Veytaux, Députée
Serge Gros Directeur d'ensembles à vent, professeur de musique, musicien (tubiste) et membre de la commission de musique SCMV
Nicolas Gyger Membre du Comité de Direction Adjoint de la Cheffe du Service des affaires culturelles, Chef de projet LEM
Eugénie Kalathakis Responsable de missions stratégiques à la DGES
Jacques Dittisheim Musicien, ancien directeur du Conservatoire neuchâtelois, expert aux examens de pédagogie des Hautes écoles de Lausanne et Genève
Stefano Saccon Directeur de l'Ecole des musiques actuelles et des technologies musicales de Genève, musicien et professeur de musique, président du Big Band de Suisse Romande (BBDSR)
Albane Schlechten Directrice de la Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles

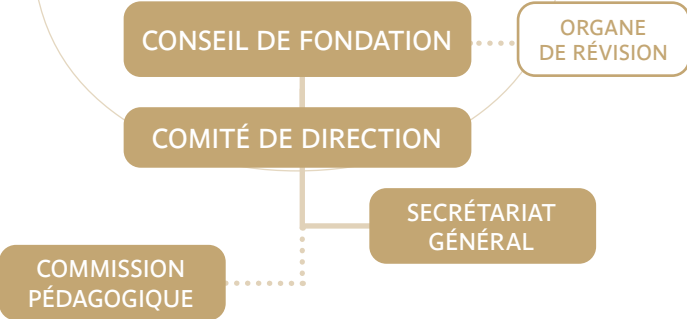
PERSONNES DÉSIGNÉES PAR LES COMMUNES, DISTRICT REPRÉSENTÉ ET FONCTION

Christophe Balissat Municipal à Corcelles-le-Jorat Broye-Vully
Alain Bassang Trésorier, membre du Comité de Direction Aigle, Municipal à Yverne
Henri Bourgeois Syndic de Saint-Livres Morges
Ursula Bucher Municipale à Corsier Riviera, Pays d'Enhaut,
Alain Gilliéron Syndic de Prilly Ouest lausannois
Grégoire Junod Membre du Comité de Direction Syndic de Lausanne Lausanne
Philippe Modoux Syndic d'Oron Lavaux-Oron
Gérard Produit Syndic de Coppet Nyon
Carmen Tanner Jura–Nord Vaudois Municipale à Yverdon-les-Bains
Christian Wenger Syndic de Boulens Gros-de-Vaud

MEMBRES DE LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE

Jacques Dittisheim Président Musicien, ancien directeur du Conservatoire neuchâtelois, expert aux examens de pédagogie des Hautes écoles de Lausanne et Genève
Vincent Baroni Président de l'AVCEM, directeur du Conservatoire de la Broye, président de la commission de musique de l'Association cantonale des musiques neuchâteloises et chef de divers ensembles de cuivres
Jean-Pierre Bourquin Membre du comité de l'AEM-SCMV, directeur adjoint de l'Ecole de musique Multisite, enseignant et trompette solo de l'orchestre de Chambre de Genève
Bertrand Curchod Président de l'AEM-SCMV, directeur d'écoles de musique dont l'Ecole de musique Multisite, enseignant et musicien
Enrico Camponovo Délégué de la Haute Ecole de Musique, professeur de piano, accompagnateur, professeur d'improvisation
Julien Feltin Musicien, directeur de l'Ecole de Jazz et de Musique Actuelle de Lausanne (EJMA), responsable de la programmation jazz du festival Label Suisse
Jean-Claude Reber Membre du comité de l'AVCEM, directeur du Conservatoire de Musique Ecole de Jazz Montreux-Vevey-Riviera, musicien.
Jérôme Thomas Professeur de flûte traversière de saxophone jazz à l'école de jazz de Montreux, et professeur à l'HEMU Lausanne, département jazz (arrangement, MAO, ateliers).

ORGANISATION DE LA FONDATION





AVEC LE SOUTIEN DE L'ÉTAT DE VAUD
ET DES COMMUNES VAUDOISES



UNION DES COMMUNES
VAUDOISES

FONDATION
POUR L'ENSEIGNEMENT
DE LA MUSIQUE

Chemin de Mornex 3
1003 Lausanne



Tél. 021 311 34 44
info@fem-vd.ch
www.fem-vd.ch